

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00810

Numéro SIREN : 891 731 796

Nom ou dénomination : GEOFFROY GUISE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 3891

GEOFFROY GUISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 Chemin du Chaquo
71510 ST SERNIN DU PLAIN
891 731 796 RCS CHALON SUR SAONE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-deux septembre, à 18 heures,

Monsieur Geoffroy GUISE,
demeurant 1 Chemin du Chaquo 71510 ST SERNIN DU PLAIN,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société
GEOFFROY GUISE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Geoffroy GUISE, associé unique, a établi et arrêté les
comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les
opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2
du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

.....
.....
.....

DEUXIEME DÉCISION

.....
.....
.....

G6

TROISIEME DÉCISION

.....
.....
.....

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer la société COTELLE – HUBERT SAS, domiciliée 19 Rue d'Alsace Lorraine 71100 CHALON SUR SAONE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour extrait certifié conforme :
Geoffroy GUISE

